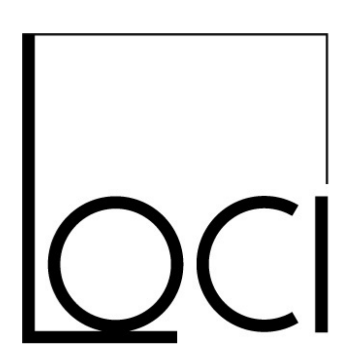
Bienvenue à la faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI)



Supplément au Guide d'accueil de l'étudiant à la Faculté LOCI

SITE DE TOURNAI





Ce supplément au guide s'adresse exclusivement aux étudiants de la **Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme LOCI – site de Tournai**. Les informations reprises sont actualisées au 1er septembre 2013 et seront susceptibles de subir des modifications ultérieures.

Bonne année académique !

Table des matières

Bienvenue

Votre entrée au sein de la faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale & d'urbanisme LOCI, vous ouvre les portes d'un nouvel **univers**.
Un monde de questionnement,
Un monde où il n'existe plus de vérité, où vos certitudes seront vos pires ennemis, et vos doutes vos meilleurs alliés !
A l'issue de vos cinq années d'enseignement, votre regard sur les choses va se transformer radicalement et de façon irréversible, vous ne sortirez pas indemne, « Idem » de ce voyage.
Une mutation profonde vous est promise.
L'architecture est selon la formule consacrée **l'art de la synthèse**.
Une synthèse entre savoir & savoir-faire,
Une synthèse entre théorie & pratique.
Une Synthèse entre des connaissances techniques avec l'expérimentation par le projet d'architecture et les moyens d'expression.
5 années pour acquérir une connaissance et une maîtrise de votre propre **processus de conception**.
Ou, comment passer d'une idée abstraite, à un projet concret.
Tout au long de votre formation vous allez être confronté à différentes paroles d'enseignants. Vous allez approfondir des disciplines déjà rencontrées, en découvrir des nouvelles, au travers desquelles vous allez nourrir votre réflexion, construire votre personnalité et forger votre engagement dans l'architecture.
L'architecte est un **acteur engagé au service de la société.**
La formation, que nous vous proposons, va vous amener progressivement à l'autonomie. Elle passera par l'apprentissage des outils de conception, comme le dessin manuel, numérique, la vidéo, mais aussi par la constitution d'un bagage culturel, fondé sur les cours d'histoire de l'art, de la théorie de l'architecture, des conférences et des voyages qui ponctuent chaque année.
Au terme de cette initiation, la faculté vous offre aujourd'hui la possibilité de vous insérer dans le monde professionnel ou de prolonger vos études dans la recherche.
Je vous souhaite au nom de tous les enseignants et membres de la faculté LOCI, une excellente année académique.

Olivier Laloux
Vice-doyen
UCL- Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale & d'urbanisme LOCI Site de ST Luc TOURNAI

Votre emploi du temps:

Le calendrier, les horaires des cours, la présence aux cours

Le calendrier et les horaires théoriques de cours sont affichés aux valves du rez-de-chaussée.
Toutefois des modifications peuvent y être apportées de semaine en semaine (déplacement, report ou annulation d'un cours, …). Consultez donc régulièrement la page suivante qui sera mise à jour avec ces éventuelles modifications (Programme ADE)
http://www.uclouvain.be/horaires-loci.html

Les sessions d'examens

REGLES A DESTINATION DES ETUDIANTS CONCERNANT LES INTERROGATIONS ET LES EXAMENS ECRITS

Ces règles complètent le règlement général des examens qui peut être consulté à l'adresse http://www.uclouvain.be/enseignement-reglements.html
De par sa participation aux épreuves, l'étudiant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à s'y conformer strictement.

1. Il est demandé aux étudiants d'être présent 10 minutes avant l'examen afin de prendre place et ainsi de débuter l'examen à l'heure.
2. Les retardataires sont acceptés pour autant qu'aucun étudiant ayant pris connaissance des questions ne soit encore sorti. L'étudiant arrivé en retard ne bénéficiera pas d'une prolongation du temps imparti à l'examen.
3. Il est interdit de quitter l'auditoire avant d'avoir remis sa copie d'examen.
4. Les étudiants doivent se présenter aux examens munis exclusivement de leur carte d'étudiants et ou d'une pièce d'identité, d'un stylo, bic et/ou crayon, gomme, correcteur. Si le titulaire l'a spécifié, une règle et une calculatrice peuvent également être autorisées.
5. Tout autre objet doit impérativement rester au vestiaire, être déposé sur le podium du théâtre ou devant l'auditoire s'il n'y a pas de vestiaire : les manteaux, couvre-chefs ou survêtements de même que la nourriture, les boissons, plumiers et autres accessoires sont INTERDITS.
6. Il est strictement INTERDIT de porter sur soi un appareil électronique (GSM, MP3, PDA, appareil photo, …) pendant l'examen. La découverte de la présence de l'un de ces appareils pendant l'examen, même éteint, sera considérée comme une tentative de fraude.
7. En vertu de l'article 41 du règlement des examens, le dossier de l'étudiant qui est pris en train de tricher (port d'un appareil électronique, notes dissimulées, tentative d'entrer en contact avec le voisin, copie sur le voisin, transmission de feuilles, etc …) est soumis au jury de délibération qui est en droit d'annuler sa session d'examens ou de la reporter à une année ultérieure. Le dossier de l'étudiant est ensuite soumis au Vice-recteur aux affaires étudiantes qui peut prendre une sanction disciplinaire allant du "simple" blâme-avertissement à l'exclusion de l'université, voire de toutes les universités.

Les jurys

Dès le début de la formation, et tout au long des cinq années d'études, c'est par des exercices répétés, individuels et en groupes, que s'acquiert la capacité de concevoir et de proposer des projets d'architecture répondant à des problèmes particuliers et empreints des qualités fonctionnelles, humaines, techniques et esthétiques souhaitées.
Cet apprentissage s'exerce au sein des ateliers d'architecture qui développent le dialogue personnalisé entre les enseignants et les étudiants et où s'acquièrent les savoir-faire nécessaires. Les projets d'architecture font, systématiquement, l'objet d'une évaluation continue tout au long de l'année par des jurys composés à la fois d'enseignants de la faculté, toutes disciplines confondues, et de personnalités extérieures.
Moments forts du parcours académique, les jurys permettent à l'étudiant de faire la synthèse de sa démarche et d'évaluer en profondeur le niveau de son apprentissage.

Les échanges internationaux

Au cours de leur troisième année d'études, les étudiants de la Faculté LOCI ont la possibilité de se porter candidats pour un échange académique dans l'une des écoles partenaires à travers le monde. Ces échanges concernent des séjours de minimum 3 mois et maximum 12 mois. Ils sont reconnus par la Communauté Européenne, la Communauté Française de Belgique, ainsi que l'Université. Suivre des cours et participer à des ateliers d'architecture à l'étranger présente bien sûr un intérêt dans la mesure où ces cours et ateliers sont différents de ceux qui sont donnés dans l'institution d'origine. Cependant il est obligatoire de suivre à l'étranger des cours équivalents, autant que possible, aux cours enseignés la même année dans notre faculté et pour le même nombre de crédits. La recherche des équivalences est facilitée par le Système Européen de Transfert de Crédits (ECTS). Le programme des cours suivis à l'étranger est déterminé avec l'aide du coordinateur Erasmus du site dont l'étudiant dépend ou avec le responsable de la Commission de programme, à l'approbation duquel il est soumis.

La Faculté LOCI propose des séjours académiques auprès d'une soixantaine d'institutions partenaires différentes. La disponibilité de ces destinations est sujette à la signature d'un accord bilatéral. En général, les accords prévoient de une à deux places. Pour des raisons de calendrier académique, le choix de certaines destinations peut imposer des contraintes en matière de date de départ, de durée de séjour et d'organisation des examens.

Les étudiants candidats sont sélectionnés, sous réserve de leur réussite, et en tenant compte de différents critères dont :
1/ une lettre de motivation,
2/ un portfolio, format A4,
3/ leur niveau de connaissance de la langue d'enseignement dans le pays hôte;
4/ leur choix motivé et hiérarchisé allant jusqu'à un maximum de 4 institutions potentielles.

Des séances d'informations sont organisées au courant de la troisième année sur chacun des sites LOCI. Pour des informations complémentaires, c'est à l'étudiant qu'il revient d'exploiter les sources d'informations disponibles sur les sites www de l'UCL et des partenaires; auprès des étudiants de retour de séjour et des responsables académiques de site.

Retrouvez toutes les universités partenaires de LOCI listées à l'adresse :
http://www.uclouvain.be/9976.html

Pour toutes les destinations, une aide financière est accordée par l'UCL dans la mesure de ses possibilités et en fonction des critères suggérés par l'agence AEF Europe et l'Université elle-même - voir le site : www.uclouvain.be/10945.html

Locus et charrette verticale

Avec la création, il y a quelques années, de l'atelier commun « Locus », un projet d'échange pédagogique a vu le jour autour de la question de l'atelier d'architecture. Un exercice commun y est initié en troisième année de bachelier des trois sites constituant la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme de l'UCL (LOCI) : Bruxelles, Tournai et Louvain-la-Neuve.

Ce projet de partenariat autour de l'atelier d'architecture a pour objectif la mise en partage des expériences et des moyens pédagogiques de chacun des sites.
Pour les enseignants il est une occasion de fréquenter activement de nouveaux enseignants, de nouveaux lieux et de nouvelles expériences pédagogiques. Il est une opportunité de fédérer les énergies et d'optimiser la préparation des travaux d'atelier.
Pour les étudiants, il est une occasion de fréquenter activement d'autres étudiants, d'autres enseignants et d'autres lieux. Il est une opportunité de mesurer leurs travaux à l'aune de la production d'un ensemble d'étudiants beaucoup plus vaste, à l'aune de pédagogies autres.
A terme et selon les circonstances, les travaux effectués font l'objet d'une diffusion particulière sous forme d'une exposition et/ou d'une publication.

Pour rendre compte de la spécificité pédagogique de chacun des sites tout en permettant leur

évaluation et leur partage, un ensemble de dispositifs a été mis en place.
Un site : Le site de l'exercice est commun et la documentation afférente collective, son appréhension demeurant spécifique à chacun des sites.

Une question : Un programme commun est élaboré et soutenu par une thématique. Si le programme demeure un prétexte factuel, la thématique, quant à elle, autorise des incidences spécifiques dont chacun des sites pourra rendre compte.

Des rencontres : Plusieurs rencontres, articulées comme suit, ponctuent le travail. Une rencontre inaugurale, présente la question du projet à l'ensemble des étudiants. Cette présentation sera soutenue par une visite des lieux du projet et des conférences orientées sur les questions du site, du programme et de la thématique. Une seconde rencontre permet la mise en travail partagé à propos du plan masse en fabrication. Une troisième rencontre, organisée autour de détails du projet en cours d'achèvement, fournit l'occasion d'échanges pédagogiques approfondis entre les étudiants et les enseignants.

Pour tirer les enseignements du projet d'échange autour de l'atelier d'architecture, une quatrième et dernière rencontre prend la forme de jurys communs.

Cette évaluation partagée sera l'occasion d'une dernière mise en valeur des spécificités pédagogiques des trois sites, en permettant aux enseignants et aux étudiants de passer en revue l'ensemble des travaux effectués dans le cadre de cet exercice commun.

Par ailleurs, les étudiants des trois sites de la Faculté organisent chaque année une manifestation commune appelée « charrette verticale ». Organisée pendant un week-end dans un même lieu, elle permet la confrontation amicale et studieuse entre les étudiants autour d'une thématique architecturale et/ou urbanistique commune. Un jury constitué par des enseignants des trois sites et une rencontre festive clôturent la manifestation.

Les professeurs invités et les séminaires

« Un lieu d'enseignement supérieur est un lieu d'échange, perpétuellement en mouvement, un espace où diverses paroles peuvent coexister. Un lieu ouvert sur la discipline enseignée et sur le monde. Un lieu où règne un esprit plutôt qu'une doctrine. Un lieu qui se nourrit de convictions, de doutes et d'incertitudes.
L'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie à Tournai a, depuis des décennies, cherché à s'ouvrir et à créer en son sein un débat, alimenté à la fois par les enseignants de l'institut et par les intervenants extérieurs. Dès les années 70, sous l'impulsion du Directeur de l'époque François Piette, Jean Dubuisson, Pierre Pinsard et Pierre Vago, suivis par Jean Willerval, sont venus en professeurs invités à l'Institut. Ils y ont transmis leur savoir-faire d'architecte, aidés en cela par les ingénieurs Stéphane Du Château et Pierre Malinovski. Plus tard, sous l'impulsion de Michel Tilman, le flambeau a été repris par Yves Lepère et Michel Corajoub, Carlos Ferrater, Franco Purini, Henri Ciriani, Roland Schweitzer et Jordi Farrando, qui ont proposé aux étudiants de quatrième et de cinquième année des thématiques de projet, les guidant sur les pistes du territoire, de l'abstraction, du site romain de la Velia, d'une approche pédagogique particulière, de la construction en bois ou de l'espace public. Ces dernières années, ce sont les architectes Luigi Snozzi, Aurelio Galfetti, François Deslaugiers, Esteban Bonell, Felix Claus, Hans Kollhoff, et jean-Marc Ibos & Myrto Viart qui ont nourri notre réflexion sur l'architecture en nous proposant les regards qui sont les leurs.
L'institut a également eu la chance d'accueillir des conférenciers de choix, architectes ou personnalités issues d'autres disciplines. Ainsi les interprétations du Re Aedificatori de Alberti n'ont plus de secret pour nous depuis le passage du philosophe Bruno Queysanne qui, lors d'une autre conférence, a mis en parallèle les architectures de Loos et du philosophe Wittgenstein. Les exposés de Bernardo Secchi nous ont initiés à la rationalité minimale de Sienne et à la démarche spécifique adoptée dans l'élaboration de ses propres projets urbanistiques et architecturaux. Jan Hoet a défendu avec enthousiasme le concept « glocal »à mi-chemin entre le particularisme et l'universel. Georges Baines nous a promenés dans les entrailles de la maison Guiette de Corbu, dans les méandres du Palais des Beaux-Arts de Horta ou chez Perret, grâce à ses projets de restauration. Rudy Ricciotti nous a mis face à une architecture d'une grande force et un propos qui ne l'est pas moins. Jacques Gubler nous a permis de traverser la carrière de Robert Maillart alors que Sylvain Dubuisson nous a emmenés dans la dimension du design. Laurent Ney s'est positionné là où architecture et ingénierie se rejoignent. Quel souvenir laissé par Riccardo Petrella qui, deux heures durant, a captivé un auditoire en défendant le

bien commun. Que de moments intenses passés avec Augustin Berque et l'oekoumène. Thierry de Duve, quant à lui, a essayé de nous familiariser avec le monde d'Emmanuel Kant.
Les professeurs invités sont d'un apport essentiel dans un lieu d'enseignement et ce, à plusieurs titres. D'abord, avec leur venue, un événement se crée dans l'Institut, une mise en situation, une rencontre marquante, provoquant l'engouement et l'enthousiasme sans lesquels il ne peut être question d'architecture. Ensuite, ils proposent aux étudiants et aux enseignants de travailler sur une question précise durant un laps de temps assez court d'un mois. Les professeurs invités confrontent les étudiants des années master à un discours, à une méthode et à une prise de position affirmée, qui les amènent à leur tour à se situer et à se confronter dans un échange critique lors du jury. Enfin, ils nous guident à travers leur travail, explicitant leur démarche d'architecte lors de la conférence de clôture, ouverte à tous. Les conférenciers de leur côté contribuent à cette effervescence en nous permettant d'aborder des disciplines connexes à l'architecture et à élargir, à faire évoluer notre regard sur le monde.
….. »
WITTEVRONGEL B.*, Traces, Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc Tournai, 2008*

Depuis l'intégration de l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc à l'UCL, la Faculté d'Architecture, d'Ingénierie Architecturale, d'Urbanisme -site de Tournai- perpétue ces rencontres pédagogiques.

C'est sous forme de séminaires que les étudiants de Master ont l'occasion, chaque année, de développer un projet particulier sous la direction du professeur invité; ils s'enrichissent d'un regard, d'une approche pédagogique différente, nourrissant leur travail de la rencontre d'architectes et d'ingénieurs de renom. Dernièrement, nous avons eu l'honneur de recevoir les architectes Lacaton et Vassal ainsi que Gigon et Guyer, l'Ingénieur Jürg Conzett, l'architecte Peter Saint-John et l'architecte portugais Manuel Aires Mateus.



Les séminaires sur les bases thématiques « Architecture et Art » et « Structure » se succèdent alternativement chaque année à l'adresse des étudiants de Master 1, tandis que le séminaire « Ethique » s'adresse aux étudiants de Master 2. L'échange lors du jury ouvert à tous les étudiants, ainsi que la conférence de clôture sont des moments d'apprentissage pour tous.

Les stages spécifiques

L'organisation ci-après concerne les stages des étudiants de Bac 1, à la date d'entrée en vigueur des nouveaux programmes, soit à partir de Septembre 2012.
L'objectif et les types de stages en cours d'études sont explicités par les responsables de stages.
Les informations pratiques, les attestations de stage, le certificat d'assurance et la convention (ou contrat) de stage sont disponibles au secrétariat des étudiants.

Le programme des études d'architecte rend obligatoire deux périodes de stage durant les études, une dans chacun des cycles.
Le stage du cycle « Bachelier », aura lieu durant les vacances scolaires entre Bac 2 et Bac 3. Il est comptabilisé pour 2 crédits ECTS dans le total des crédits attribués au cycle de Bachelier.
Le stage du cycle « Master », aura lieu durant les vacances scolaires entre Master 1 et Master 2. Il est comptabilisé pour 2 crédits ECTS dans le total des crédits attribués au cycle de Master.

Il consiste, de préférence, en un stage de pratique sur chantier, mais il peut être également un stage d'observation ou un stage en bureau d'études. Le métier d'architecte fait partie d'une chaîne d'opérations permettant d'aboutir – depuis la conception – à la réalisation du bâtiment.
Le stage a pour objectif d'acquérir une expérience avec les professionnels du bâtiment, sur un ou plusieurs chantiers de construction ou de rénovation. Le stage en milieu de travail établit le lien entre les études d'architecture et la réalité professionnelle de la construction. Outre l'observation et

l'apprentissage, il peut impliquer également un travail en tant qu'assistant, apprenti, voire manœuvre. Les milieux professionnels de ce secteur sont multiples et vous devrez vous familiariser avec ces futurs partenaires: artisans, ouvriers, entrepreneurs, équipes d'entretien, conducteurs de chantiers, métreurs, restaurateurs d'immeubles, géomètres, jardiniers, ingénieurs…
Le stage peut également vous permettre de vous familiariser au travail en bureau avec une structure intervenant dans la conception architecturale ou urbanistique (agence d'architecture, bureau d'urbanisme, bureau d'études en stabilité ou en techniques spéciales, administration publique, organisme de contrôle, coordination sécurité-santé, etc.).

Pour chaque cycle, le stage obligatoire est d'une durée de 3 semaines minimum (15 jours ouvrables). Ces stages peuvent être éventuellement répartis en plusieurs périodes, d'une semaine (5 jours ouvrables) minimum.

Les stages font l'objet d'une évaluation. Celle-ci s'effectue par les promoteurs de stage sur base de l'attestation de stage, complétée par le maître de stage, et d'un rapport de stage fournis par l'étudiant.

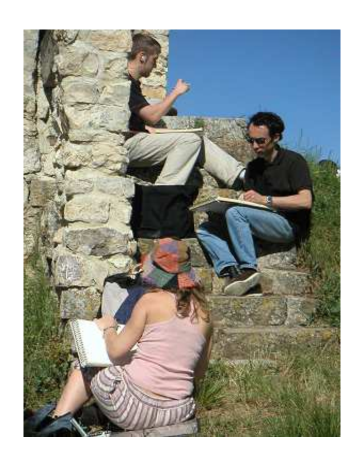
Pour le site de Tournai de la faculté, la coordination des stages est assurée, sous réserve de modification, par
- Pour le 1er cycle (Bachelier) : Mieur Pierre Philippe et Mme Béatrice Renard
- Pour le 2ème cycle (Master) : Mme Pascale Verbeke et le Pr Eric Van Overstraeten

Les voyages d'études

Un voyage d'études est organisé à l'intention des étudiants de chaque année d'études. De Barcelone à Berlin, de Londres à Prague, de Rome à Stockholm, ces voyages leur permettent à la fois de visiter des villes et des architectures emblématiques de l'histoire de l'architecture ancienne et contemporaine, et de se comparer à d'autres manières de penser et de faire. L'objectif principal du voyage est de faire réfléchir les participants à leur propre réalité, en étant confrontés à un univers culturel, pédagogique ou professionnel différent.
Chaque voyage fait l'objet d'une préparation minutieuse de la part des enseignants qui réalisent, à chaque occasion, un trajet de visites bien spécifiques. Ils guident et organisent les visites sur place. Ces dernières sont, dans la mesure du possible, animées également par des personnes ressources qui occupent des fonctions importantes dans les structures visitées.

La participation aux voyages d'études organisés par la faculté, si elle n'est pas obligatoire, est vivement conseillée, ceux-ci constituant un important complément de formation pour les étudiants.
Les dates et destinations sont précisées par les enseignants d'atelier.

Centre de dessin à Lemps en Provence



Durant leur parcours, les étudiants ont l'occasion de mettre en relation le dessin et l'approche d'un lieu et de ses habitants. Ces stages sont organisés à Lemps, petit village de la Drôme, et encadrés par les enseignants de moyens d'expression et d'anthropologie.

En architecture, le dessin n'est pas un but en soi. Il est l'outil privilégié de l'architecte pour l'observation, la recherche et la communication. Ces dimensions sont intégrées dans le cours de moyens d'expression qui aborde à la fois le dessin d'observation, le dessin d'expression, et établit les liens entre expression artistique et territoire.

Concours

Afin de permettre aux étudiants d'être confrontés à d'autres réalités que celle de la formation purement académique, les enseignants du projet d'architecture intègrent dans leur programme d'année, et selon les opportunités, la possibilité de participer à des concours d'architecture organisés par des instances

publiques ou privées, belges ou étrangères. Ces concours sont l'occasion pour les étudiants d'embrasser des problématiques nouvelles, basées sur des questions concrètes. C'est aussi, pour eux, l'occasion de côtoyer des étudiants d'autres facultés et des bureaux d'architecture renommés, et de voir leurs travaux évalués par des membres de jurys prestigieux.

Les services:

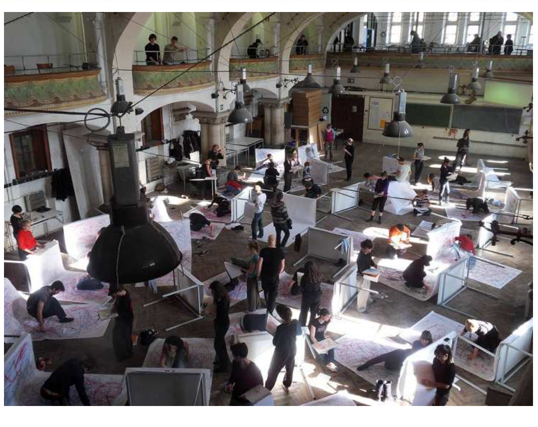
Le bureau des Etudiants (BDE)

Le Bureau des Etudiants contribue de manière importante à la vie facultaire et estudiantine.
Le BdE assure une communication et une solidarité entre les différentes promotions. Il vous accueille dès votre arrivée et vous invite à participer à ses réunions et à ses activités, premier pas vers une vie associative enrichissante. Il organise des activités et apporte son aide lors d'événements.
Le BdE est aussi un organe représentatif dans le fonctionnement de la Faculté. Il sert de lien et de conduite de communication avec le personnel académique et administratif associé aux programmes d'études.
Le BdE coopère avec l'Assemblée Générale des Etudiants de Louvain-la-Neuve (AGL). L'AGL permet :
-de représenter les étudiants aux niveaux académique, social, politique et culturel
-de défendre leurs intérêts et les aider en cas de difficultés,
-de soutenir leurs projets par l'octroi de subsides et par la location de salles,
-de les informer via la Savate, des tracts et son site web.

Les locaux, le parc et le parking : occupation et utilisation

Les locaux de la faculté LOCI font partie d'un ensemble de bâtiments des Instituts Saint-Luc, écoles de métiers d'art. L'ensemble majestueux de style néo-gothique profite d'un parc arboré qui permet aux étudiants de s'aérer, se délasser et pique-niquer.
Les étudiants y occupent la chapelle et le théâtre où se sont installés les ateliers d'architecture. Disposer de grands volumes n'est pas sans influence sur la pédagogie : développement de l'esprit créatif, appréciation de la déambulation et révélation du corps dans l'espace, prise de conscience d'échelles, travail à grande échelle et recherches structurelles grandeur nature.






Sous les voûtes et les préaux viennent se loger classes et auditoires, salle d'exposition, bibliothèque, mathériauthèque et laboratoire informatique. Au fond du parc, deux autres bâtiments accueillent la cafétéria et les logements d'étudiants.
Ces espaces partagés seront utilisés par les étudiants avec le plus grand soin et le plus grand respect.
Le vice-doyen du site ou ses délégataires peuvent prendre toutes les mesures utiles au respect de l'ordre et de la sécurité dans la propriété.

Le règlement d'occupation des locaux

Accès aux bâtiments, circulation et stationnement

Article 1 : L'accès aux bâtiments et aux espaces extérieurs du site (cour et parking) est strictement réservé aux étudiants régulièrement inscrits à la faculté et aux écoles Saint-Luc, aux personnels académique et administratif, et à toutes personnes autorisées par le personnel compétent pour ce faire.
Article 2 : L'accès au site et le stationnement ne sont autorisés que dans le cadre des activités facultaires et universitaires des titulaires de l'autorisation. Le stationnement de nuit dans le parking est interdit, à l'exception du véhicule de service de la faculté.

Règles d'hygiène et de sécurité

Article 3 : Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments. L'interdiction de fumer relève de l'application de l'Arrêté Royal du 31 mars 1987 et de l'Arrêté Royal du 19 janvier 2005.

Article 4 : Il est interdit de transporter, de vendre et de consommer des produits stupéfiants. Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées à l'intérieur du site.

Article 5 : Tous les déchets et détritus de toutes sortes doivent obligatoirement être déposés dans les poubelles prévues à cet effet. En outre, le personnel et les étudiants sont tenus de respecter le tri sélectif des déchets qui a été mis en place par l'institution.

Article 6 : Afin de garantir le libre accès des issues de secours des bâtiments, il est interdit de stationner ou de s'asseoir dans les zones permettant le cheminement et l'évacuation des occupants des locaux du site. Les couloirs, dégagements, escaliers doivent donc rester totalement libres. Les sorties de secours ne seront, en aucun cas, bloquées. Il est interdit de manipuler ou de déplacer les extincteurs situés dans les bâtiments. Il est strictement interdit d'accéder aux toitures des bâtiments.

Article 7 : Tout début d'incendie doit être signalé sans délai à l'un des postes d'alerte situés dans les couloirs. L'usage des extincteurs est primordial pour quiconque se trouve à proximité d'un début d'incendie. En cas de fonctionnement de la sirène d'alarme, les occupants sont tenus d'évacuer immédiatement les lieux.
En cas d'évacuation, les mesures suivantes doivent être impérativement appliquées :

- fermer les fenêtres avant de sortir du local et les portes en sortant,
- utiliser les voies d'accès normales,
- en cas d'obstruction, utiliser les voies de secours,
- ne jamais revenir sur ses pas,
- dégager immédiatement la sortie,
- se regrouper avec les enseignants au point de rassemblement situé sur le parking face à la chapelle,
- signaler toute absence éventuelle.

Article 8 : L'utilisation, par les étudiants, d'appareillage ou d'outillage dangereux (bombonnes de gaz, réchauds électriques, etc.) est strictement interdite à l'intérieur du site.

Utilisation générale des locaux

Article 9 : L'affectation des locaux relève de la compétence exclusive du Vice-doyen du site.

Article 10 : L'utilisation des locaux et des installations se fait conformément à leurs destinations et à leurs dispositions. Tout aménagement ou modification des locaux est soumis à l'approbation du Vice-doyen. Les services de l'université ont accès aux locaux pour raison de sécurité ou de service.

Article 11 : Les locaux sont accessibles, du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h. Le concierge effectue l'ouverture et la fermeture du site. Les horaires d'occupation des locaux sont affichés aux valves. Les étudiants sont priés de se rendre dans les divers locaux où se donnent les cours prévus à l'horaire, et ce avant le début de l'activité d'enseignement.
Les étudiants retardataires sont autorisés à pénétrer dans les salles de cours à la première interruption ou avec l'accord de l'enseignant responsable. En ce qui concerne les ateliers (architecture, dessin, géométrie spatiale, etc.), les responsables de l'atelier décident de l'admission ou non des retardataires.

Article 12 : L'accès aux ateliers d'architecture est autorisé en dehors des périodes d'enseignement proprement dites, mais durant les heures d'ouverture normale des locaux.
Dans certaines circonstances, les ateliers d'architecture peuvent être accessibles après la fermeture normale du site sous certaines conditions et avec l'accord préalable du Vice-doyen ou du responsable administratif de site. Un règlement intitulé *« Occupation des locaux en dehors des heures de cours »* est disponible au secrétariat des étudiants. En cas de non respect des directives d'occupation ou en cas de débordement, cette autorisation sera supprimée par le Vice-doyen de site, sans préavis.
Il est à noter que cette possibilité n'est pas offerte aux étudiants de 1ère année de Bachelier.

Article 13 : L'accès et l'utilisation du laboratoire informatique sont strictement limités aux étudiants titulaires de la carte d'étudiant.
L'introduction, par les étudiants, de programmes informatiques, de quelle que nature que ce soit, dans l'appareillage appartenant à la faculté est strictement interdit. Par ailleurs, les étudiants utilisant leur ordinateur portable sont responsables du contenu de celui-ci et sont tenus de respecter la législation en vigueur concernant les licences d'utilisation de programmes notamment.
Le matériel d'impression, mis à la disposition des étudiants par la faculté, est utilisable moyennant l'usage d'une carte magnétique prépayée, disponible au secrétariat des étudiants.
L'ensemble des salles de cours et des ateliers est équipé de bornes wifi en suffisance. Il est strictement interdit de manipuler ou de déplacer lesdites bornes.

Article 14 : L'accès à la bibliothèque est régi par un règlement spécifique. Les modalités d'utilisation de ce service (inscription, conditions de prêt, etc.) et les heures d'ouverture sont affichés à l'entrée de la bibliothèque.

Article 15 : Toute inscription ou apposition d'affiche doit être autorisée au préalable par le secrétariat des étudiants. Toute inscription ou apposition d'affiche en dehors des supports prévus à cet effet est interdite.
Les communications émanant des autorités universitaires et du secrétariat sont affichées aux valves. Les étudiants sont tenus de consulter régulièrement les tableaux d'affichage tout comme leur messagerie électronique.

Article 16 : Il est interdit de manger dans les locaux de cours, dans les ateliers et dans les couloirs. Le « bar archi », situé au fond du parc, est prévu à cet effet. Les enseignants sont tenus de faire respecter cette règle strictement.

Article 17 : En cas de dégradation des locaux, des installations ou du matériel, les frais de remise en état des lieux sont solidairement à la charge de la ou des personne(s) responsable(s). Les tags, les graffiti, les gravures,… sont interdits et sont considérés comme des dégradations.
Les étudiants sont particulièrement tenus de respecter le mobilier. Ils sont tenus, lors de la confection de maquettes ou lors de découpes de matériaux divers, de protéger les tables et d'utiliser des planches de découpe.

Article 18: Toute utilisation d'un local en infraction avec les dispositions du présent règlement et des conventions d'occupation entraîne automatiquement le retrait de l'autorisation d'occuper ce local.

Dispositions applicables aux usagers et au personnel du site LOCI-Tournai

Article 19 : Des locaux sont mis à disposition des usagers dans les conditions définies ci-après. Le Vice-doyen du site détermine le nombre et l'implantation des locaux mis à disposition des organisations et associations étudiantes et des organisations et associations du personnel.

Article 20 : Mise à disposition permanente pour une période déterminée. Il s'agit d'une facilité matérielle offerte aux associations ayant une activité les conduisant à participer aux instances de la faculté, pour les besoins de leur fonctionnement. L'attribution des locaux est effectuée chaque année en fonction du nombre de locaux disponibles et de la représentativité des organisations.

Article 21 : Mise à disposition ponctuelle. Des locaux peuvent être mis à disposition de façon ponctuelle pour l'organisation d'une manifestation particulière. L'utilisation est limitée à l'activité organisée. La demande doit être présentée au Secrétariat du site au moins quinze jours avant la date prévue pour la manifestation, en précisant les noms et qualités de deux responsables, l'objet de la réunion, le nombre et la qualité des participants attendus, le type de local demandé, le jour, l'heure et la durée de la manifestation. Un formulaire de demande d'autorisation d'occupation de locaux est disponible au secrétariat du site. L'autorisation accordée précise le local mis à disposition, la durée de l'autorisation, l'heure à laquelle le local doit être libéré et, le cas échéant, le montant des frais qui seront demandés.
Par ailleurs, toute occupation d'un local de réunion par les membres du personnel enseignant doit obligatoirement faire l'objet d'une réservation préalable auprès du secrétariat du site.

Personnel habilité à veiller à l'application de la présente charte d'occupation des locaux

Article 22 : Le personnel enseignant et le personnel administratif concourent sur l'ensemble du site et dans tous les locaux, sous la responsabilité du Vice-doyen de site, à la garantie des libertés et à la défense de l'institution, au maintien de l'ordre public et à la protection des personnes et des biens. Ils sont habilités à contrôler les cartes d'étudiants aux entrées et à l'intérieur des bâtiments. Ils informent immédiatement le Vice-doyen ou le Secrétariat de site de toute anomalie ou infraction constatée.
Par ailleurs, afin de garantir le respect des locaux et du mobilier dans les divers ateliers, un responsable par année d'études est désigné. Il a pour mission de faire respecter strictement la présente charte, de constater les éventuelles infractions et de les signaler au Secrétariat de site.

Bibliothèque d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (BAIU).

Particularités :

Comme la faculté, les bibliothèques sont implantées sur trois sites – Louvain-la-Neuve, Bruxelles et Tournai - permettant de maintenir les services de proximité propres à chaque site.

La BAIU – Site de Tournai est un lieu :

- d'information pour quiconque dans les domaines enseignés à la Faculté LOCI
- de formation, d'initiation à la recherche
- d'étude et de recherche
- de conservation et de consultation
- d'accès aux ressources électroniques
- en lien avec les activités/projets de la faculté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et collaborant avec les membres de la faculté et d'autres organismes.

Les documentalistes gèrent et mettent à la disposition des utilisateurs un fonds documentaire en Architecture et en Art au sens large composés de :

- documents imprimés (usuels, livres, abonnements à des revues, mémoires et thèses, cartes et plans)
- documents images (diapositives, médias images/vidéos/dvd-rom/cd-rom/films)
- documents anciens (livres et revues de 1850-1960)

- documents et ressources électroniques.

Deux services sont associés à la bibliothèque:
- les Archives d'architectes et son fonds, composés d'une grande variété de documents illustrés, de maquettes, photographies, plans
- la documentothèque de la matériauthèque et son fonds, d'une grande variété de documents technico-commerciaux sur support papier ou numérique.

Domaines couverts

La bibliothèque de la Faculté LOCI offre un important fonds de référence dans les domaines suivants :

Aménagement du territoire ; architecture ; art ; art de l'espace ; construction et pratique architecturale ; design ; droit administratif et droit de l'urbanisme ; environnement ; esthétique ; habitat ; histoire de l'art, de l'architecture, de la ville et du paysage par périodes et par régions ; informatique appliquée à l'architecture ; ingénierie architecturale ; métier et formation en architecture et en urbanisme ; patrimoine ; paysagisme ; type de bâtiments ; sémiologie de l'image ; théorie de l'architecture, de la ville et du paysage ; urbanisme.
Les monographies d'auteurs de projets (architectes) constituent un domaine de consultation particulier.

A ces domaines s'ajoutent les domaines couverts par la section Art du fonds documentaire des Ecoles Supérieures des Arts des Instituts Saint-Luc deTournai :
Architecture d'intérieur ; dessin d'architecture ; histoire et théorie de l'art ; Art - art ancien et art contemporain ; esthétique ; histoire de l'art ; philosophie ; anthropologie.
Arts plastiques et arts graphiques : bande dessinée, cinéma, design, dessin, gravure, graphisme, illustration, média, photographie, scénographie, stylisme, typographie, vidéo.

Sont également répertoriés des domaines qui relèvent de la philosophie, des sciences exactes, des sciences humaines.

Horaire d'ouverture

Durant l'année (Cours) : début septembre à fin juin :
- du lundi au jeudi: 10h00 - 17h30
- vendredi : 10h00 - 12h00

Cet horaire est susceptible d'être modifié

Durant les périodes de congés académiques et l'été :
- permanence : veuillez consulter les valves

Contact

Tél. Accueil Bibliothèque: + 32 (0)69 250 322

Accueil et prêt

La base de données est consultable sur place et sur Internet via le catalogue Libellule, commun à toutes les bibliothèques de l'UCL: http://www.uclouvain.be/biul.html
La Charte et le règlement des Bibliothèques de l'UCL sont d'application.
http://www.uclouvain.be/322729.html

Archives/ Diathèque/ Cartothèque

Consultation à la demande sur rendez-vous

Achats documentaires et abonnements

Pour vos demandes spécifiques d'achats et d'abonnements aux revues, s'adresser au responsable du site de Tournai.

Centre de documentation technique et matériauthèque à usage pédagogique de l'UCL LOCI Tournai

Présentation générale du centre

Ce centre a été créé au sein de l'ISA Saint-Luc de Tournai, il y a plus 50 ans par Yves CASTIAUX (Professeur de Technologie de la Construction) en vue de constituer un outil pédagogique pour les cours techniques (nombreux échantillons de divers matériaux de construction et mises en oeuvre), pour l'atelier d'architecture (échantillons et documentations techniques récentes) et pour la recherche (documentations techniques et technico-commerciales anciennes). Eric Van Overstraeten, aidé d'un groupe d'étudiants, a redonné vie et rassemblé tous ces matériaux sur la mezzanine de la chapelle située au troisième étage, accessible via la cage d'escalier principale.

L'ensemble des « objets divers » de cette matériautèque a été photographié et répertorié dans un tableur excel suivant le sommaire du cours donné à l'époque par le professeur Yves Castiaux. Le tableur excel et l'ensemble des photographies sont disponibles sous forme d'un CD room à la bibliothèque.

Les collections de ce centre ont été progressivement constituées en rassemblant :

- d'anciens échantillons et d'anciens travaux d'élèves (maquettes de charpente, de stéréotomie, de menuiserie, etc.) datant parfois de l'origine de l'école (1904)
- des documentations techniques et technico-commerciales ainsi que des échantillons donnés par d'anciens élèves architectes (à l'occasion de remises à jour ou de fin de carrière) ou récoltés sur chantier ou offerts par des firmes de matériaux de construction.
- des diapositives

Les collections

A. Les échantillons, qui peuvent être répartis en diverses catégories :

- des échantillons (en général de petite dimension) de matériaux : pierres, bois et matériaux à base de bois (panneaux, lamellé-collé, etc.), céramiques (briques, tuiles, tuyaux, tec.), à base de ciment (différents bétons, éléments en fibres-ciment, blocs, tuiles en béton, etc.), métal (ferreux et non-ferreux), verres et vitrages (verres étirés, coulés, profilés, double vitrage, etc.), synthétiques (plaques planes et ondulées, transparentes, etc.), matériaux de finition (tapis-plain, parquets, vinyls, etc.) et accessoires (éléments de quincaillerie par ex.),
- la faculté possède une des **marbrothèques** les plus importantes au monde
- certaines parties d'éléments constructifs (de plus grandes dimensions) : très nombreux angles de châssis (bois, aluminium, PVC, PUR), éléments de portes, morceaux de canalisations (raccords, siphons, etc.), portions écorchées de cloisons, éléments de faux-planchers, etc.,
- des maquettes (en général anciennes) à l'échelle : charpentes, modèles de stéréotomie (voûtes, arrières-voussures, etc.) en plâtre ou en pierre,
- des disquettes et CD-Rom de firmes (présentation des produits ou extraits de cahier des charges).

B. Les documents imprimés (techniques et technico-commerciaux) :

Ces documents se présentent sous diverses formes :

- documents reliés (de différents formats),
- classeurs à feuillets mobiles,
- feuillets volants (regroupés dans des boîtes d'archives ou dans des classeurs).

Certains sont anciens (début du XX° siècle), d'autres très récents.

Il s'agit d'un fonds très intéressant parce que les collections d'anciennes documentations technico-commerciales sont rares mais pourtant instructives sur l'évolution des techniques constructives, depuis le début du XX° siècle (elles peuvent également s'avérer utiles en cas de litiges portant sur des produits anciens ou commercialisés par des firmes disparues entre-temps).

C. Une importante collection de diapositives 24x36 relatives aux techniques constructives réservées à des fins pédagogiques.

Les supports de cours

Les supports de cours peuvent être de différentes natures : notes de cours (syllabi), énoncés d'exercices, textes de référence, articles, slides, etc.

Les supports de cours indispensables, dont les syllabi, sont disponibles sur la plateforme de cours en ligne réservée aux membres de l'UCL. L'adresse de cette plateforme est http://icampus.uclouvain.be. Son mode d'emploi est accessible depuis la page d'accueil de la plateforme. Celle-ci est également utilisée par les enseignants pour diffuser auprès des étudiants différents documents dans le courant de l'année académique : corrigés d'exercices ou d'examens, par exemple.
Chaque enseignant informe ses étudiants de la manière dont il utilise l'outil icampus.

Le service d'aide

Les assistants sociaux du Service d'aide sont à votre disposition pour :
- vous accueillir, vous écouter et vous accompagner ainsi que votre famille,
- vous informer et faciliter l'établissement de votre budget,
- vous proposer des aides financières adaptées à votre situation visant à compléter la participation familiale, de manière à vous assurer des moyens financiers suffisants pour mener vos études dans des conditions économiques satisfaisantes,
- vous soutenir dans vos démarches vis à vis d'organismes extérieurs (CPAS, Communauté française…),
- vous donner des informations sur la législation sociale (allocations familiales, mutuelle, chômage…).

Permanence de Mme Stéphanie Coupie, assistante sociale du service d'aide :
Horaire : lundi 8h30-15h45
mardi et jeudi : 13h-16h
Tél : 069/ 250 322 extension 1811
Email : stephanie.coupie@uclouvain.be

Reproduction de documents

Deux photocopieuses sont accessibles dans un local jouxtant le hall d'entrée. Elles permettent la reproduction de documents A4 et A3 en noir et blanc.
Une troisième photocopieuse est accessible à la bibliothèque. Elle permet la reproduction de documents A4 et A3 en couleur. Son accès est autorisé par la personne présente à la bibliothèque.
Le paiement se fait au moyen d'une carte magnétique à introduire dans le lecteur à proximité des machines. Cette carte est payante et rechargeable au secrétariat. Le prix des impressions est affiché près de chacune des machines.
En cas de panne ou manque de papier ou d'encre, l'étudiant s'adressera directement au responsable de la bibliothèque et, en aucun cas, n'essaiera de réparer lui-même.

Sport

Le site de la faculté ne possède pas d'infrastructure sportive, mais l'étudiant pourra s'adresser au Service des sports de la Ville de Tournai ou à des infrastructures sportives privées.
Le hall de sport de la Ville de Tournai, situé sur la plaine des manœuvres offre diverses activités telles que les arts martiaux, basket-ball, boxe, danse, gymnastique/aérobic/step, handball, hockey sur gazon, yoga.
La Ville de Tournai possède deux piscines, l'une située à la Rue de l'Orient, 1 à Tournai, l'autre à la Rue du Vert Lion à Kain.

Culture

Nous sommes partenaires de la Maison de la Culture de Tournai qui propose des spectacles, des ateliers, un cinéma « art et essai » (Imagix), des expositions et autres événements culturels de haute qualité. Elle se situe sur l'Esplanade George Grard (près de la Place de Lille).
Dans les mêmes locaux, vous trouverez la bibliothèque et médiathèque. Vous pourrez emprunter livres, CD et DVD de qualité et consulter en ligne leur catalogue.

Pour les musiciens, le Conservatoire de Tournai, situé sur la Place Reine Astrid à Tournai permet une formation générale artistique. On y enseigne la musique, les arts de la parole et du théâtre et la danse. Une bibliothèque est disponible sur place ainsi qu'un service de prêts d'instruments.

Un pass culturel UCL (10€) vous permet de profiter à prix réduit de l'offre d'une centaine de partenaires dans toutes les grandes villes de Wallonie et à Bruxelles. Mais également, chaque année, une carte de notre faculté vous donne accès gratuit ou à tarif réduit à certains musées et expositions. Elle est à réclamer au secrétariat.

Infirmerie

L'infirmerie est située au secrétariat qui prend en charge les premiers soins bénins et appelle les secours de proximité en cas de malaises plus importants.

Le « bar archi »

Sur le site, vous trouverez le « bar archi » où Luc vous propose un service de petite restauration : sandwiches, soupes, boissons et autres snacks à prix très démocratiques.
Le « bar archi » ou « le théâtre » sont également des lieux où sont servis des drinks ou collations liées aux manifestations facultaires telles que conférences, vernissages, remises de diplômes, séminaires, jurys, assemblée des enseignants, etc.
Ouverture du « bar archi » durant la période académique de 12H00 à 13H30.

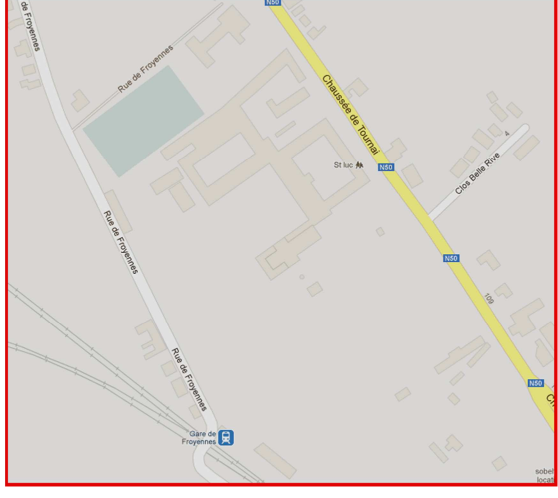
Renseignements pratiques:

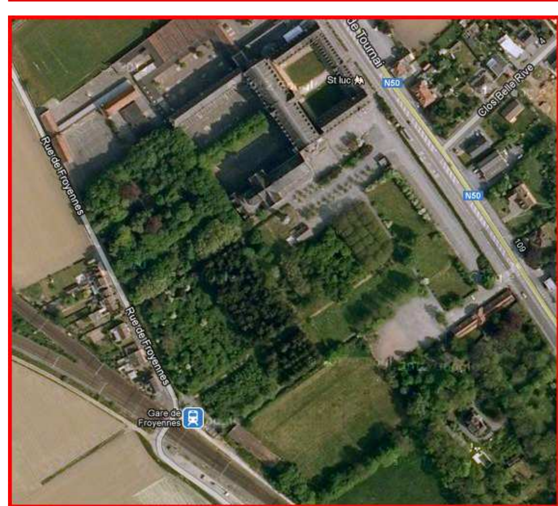
Adresses, contacts et heures d’ouverture et d’accès

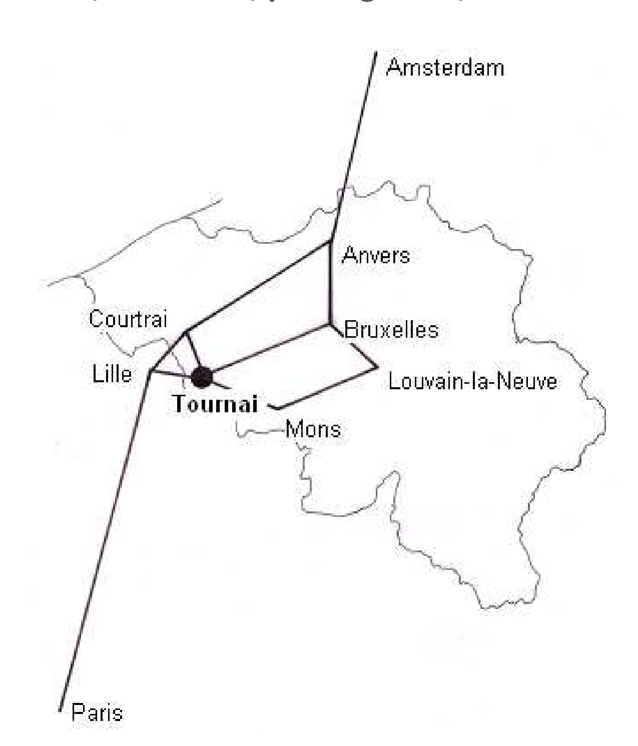
Service	Heures d’ouverture et d’accès	Adresses et contacts
Service Accueil	Les jours ouvrables, du lundi au jeudi: 8h30-12h00 et 13h00-17h00 le vendredi: 8h30-12h00 et 13h00-15h00 * E-mail : loci-tournai@uclouvain.be	Accès direct hall d’entrée Chaussée de Tournai, 7 bte T1.01.01 B-7520 Tournai Tél. : +32 (0)69 25 03 22 Fax : +32 (0)69 25 03 88
Service des inscriptions (Secrétariat des étudiants)	Les jours ouvrables, du lundi au jeudi: 8h30-12h00 et 13h00-16h30 le vendredi: 8h30-12h00 et 13h00-14h45 * Melle Christina Nastri E-mail : christina.nastri@uclouvain.be	Accès direct hall d’entrée Chaussée de Tournai, 7 bte T1.01.01 B-7520 Tournai Tél. : +32 (0)69 25 03 22 Fax : +32 (0)69 25 03 88
Service Aide	lundi 8h30-15h45 mardi et jeudi : 13h00-16h00 Mme Stéphanie Coupie Email : stephanie.coupie@uclouvain.be	2ème étage Chaussée de Tournai, 7 bte T1.01.01 B-7520 Tournai Tél : 069/ 250 322 extension 1811
Bibliothèque	Les jours ouvrables, du lundi au jeudi: 10h00 -17h30 le vendredi: 10h00 -12h00 *	Accès via hall d’entrée Chaussée de Tournai, 7 bte T1.01.01 B-7520 Tournai Tél. : +32 (0)69 25 03 22
Cafeteria	De 12h00 à 13h30 * Mieur Luc Smid	Chaussée de Tournai, 7 bte T1.01.01 B-7520 Tournai Tél. : +32 (0)69 25 03 22

*tous les jours, sauf week-end et jours fériés (fermetures annuelles à préciser) - Ces horaires sont susceptibles de modifications

Les lieux: situation géographique, accessibilité, les locaux, parking vélos,…







En voiture :
La faculté est située à quelques centaines de mètres d'un nœud autoroutier reliant Liège-Lille et Bruxelles-Lille.
Prendre la sortie 34 Tournai, direction Pecq/ Espierres
Suivre Courtrai pour rejoindre le n° 7, Chaussée de Tournai
Un parking est à votre disposition.

D'autres moyens de transports, trains, bus et vélo sont directement accessibles au départ de la faculté :

En train :
Gare SNCB de Froyennes, adossée au mur d'enceinte du bâtiment.
Les tarifs et horaires de train sont disponibles sur www.sncb.be ou au 0032(0) 25 28 28 28.

En bus :
Arrêt de bus face à la Faculté (15 min. depuis la gare de Tournai)
Les tarifs et horaires de bus sont disponibles sur www.infotec.be ou au 0032(0) 69 89 16 66.
Le service TEC est ouvert tous les jours de 6h à 19h sauf le samedi et dimanche.
Les étudiants bénéficient de tarifs avantageux pour les transports en communs.

A vélo :
Le Ravel relie la Faculté et la Ville de Tournai, en longeant l'Escaut.
Un parking à vélos est à votre disposition dans la cour devant l'entrée de la faculté.

Les locaux

Les cours théoriques, le projet des Bac 1, 2 et 3 ainsi que les moyens d'expression sont enseignés dans le bâtiment principal qui intègre les écoles Saint-Luc et où se situe la chapelle. *
Le projet des Master 1 et 2 est enseigné dans les ateliers du rez-de-chaussée des bâtiments de « la ferme » ; celle-ci se trouve à gauche sitôt l'entrée vers le parking.
Le bar d'archi est contigu à « la ferme ».
32 chambres sont mises en location sur le site. Elles sont réparties entre deux bâtiments : «La ferme» qui se situe près de l'entrée et «Le Far West» au fond du parc. Dans chacun de ces deux bâtiments, les cuisines et sanitaires sont communs. Pour toutes informations, Madame Nastri du secrétariat vous écoutera à partir du 1er mai au n° de téléphone 069/250 322

* Plan des locaux

